



RISQUES INFOS

Bulletin de liaison de l'Institut des Risques Majeurs.
9, rue Lesdiguières, 38000 Grenoble.

LA NÉCESSAIRE PRÉVENTION DES RISQUES

SOMMAIRE

Une politique de prévention des risques. *Bernard Saugéy - Président du Conseil Général de l'Isère*

1

Campagne d'information des populations dans les communes voisines d'établissements industriels présentant des risques technologiques majeurs - Bilan. *H. de Choudens Directeur de l'IRMa*

2

Internet : un outil efficace de communication et de promotion pour l'Institut des Risques Majeurs. *F. Giannoccaro, assistant du Directeur de l'IRMa*

5

Mallette pédagogique sur les risques majeurs : un TP sur la radioactivité - Classe de 4^e du Collège Poincaré (Claix).

7

De l'utilité des plans communaux de secours. *H. de Choudens Directeur de l'IRMa*

8

La prise en compte des risques majeurs dans une politique d'aménagement du territoire est une nécessité. La protection des vies s'impose à tout responsable, au-delà des obligations légales et réglementaires. Le simple bon sens nous indique qu'il est toujours moins onéreux de prévoir en amont des dispositifs de sûreté plutôt que de devoir financer des reconstructions faisant suite à des dégâts occasionnés par des phénomènes prévisibles. La prévention est toujours moins douloureuse que la réparation qui, elle, ne répare jamais tout à fait. Conscient des enjeux humains et économiques, le Conseil Général de l'Isère apporte sa contribution à cette prise en compte des contraintes imposées par l'existence de risques identifiés dans toutes les communes du département. Connaître - Prévenir - Informer - Former ; quatre mots qui résument une protection efficace de la population. C'est dans cet esprit que le Conseil Général aide les municipalités concernées par des risques naturels et/ou technologiques à se doter d'un plan communal de prévention et de secours. Un appui départemental précieux qui permet au maire de disposer une organisation de crise rodée et susceptible de faire face aux premiers instants d'une éventuelle catastrophe. Enfin, le Conseil Général soutient depuis leur création, l'activité du Pôle grenoblois d'études et de recherche sur les risques majeurs et l'Institut des risques majeurs. Deux organismes uniques en France qui, depuis 10 ans, confortent l'Isère dans sa place de département pilote en matière de prévention des risques majeurs. ■

Bernard SAUGEY

Président du Conseil Général de l'Isère



CAMPAGNE D'INFORMATIONS DES POPULATIONS DANS LES COMMUNES VOISINES D'ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS PRÉSENTANT DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

BILAN

Dans le numéro 9 de *Risques Infos* nous annonçons le déroulement d'une grande campagne d'information sur les risques majeurs engendrés par certaines grandes installations industrielles et nucléaires. Cette campagne répondait entre autres motivations, aux obligations réglementaires imposant aux industries soumises à la directive post-Seveso et aux installations nucléaires de base, de renouveler tous les cinq ans l'information préventives des populations habitant à l'intérieur des périmètres soumis aux risques engendrés par l'établissement (zones soumises à un Plan Particulier d'Intervention - PPI).

Menée sous l'égide de la DRIRE, financée principalement par les industriels concernés mais aussi par des participations du ministère de l'Environnement, de l'Industrie, du Conseil Général, de la Metro et de la Ville de Grenoble, cette campagne s'est déroulée d'octobre 1997 à mai 1998 et s'est clôturée le 14 mai par une conférence de presse présidée par le Préfet.

Quelques chiffres

Pour juger de l'ampleur de cette campagne, il est bon de rappeler quelques chiffres :

- 104 communes ont été concernées dont 67 dans l'Isère, les 37 autres concernant les départements limitrophes : Rhône, Loire, Ardèche, Ain.
- 251 000 foyers ont reçu les éléments d'information (encadré page 3).
- 362 écoles primaires, 37 collèges, 24 lycées situés dans les zones concernées, ont fait l'objet d'une action spécifique dirigée par l'Inspection académique.
- Au total c'est donc plus de 500 000 personnes qui ont été touchées par cette campagne, la plus importante de ce type en France à ce jour, dont le coût s'est élevé à 1,70 MF.

Les supports et les relais de l'information

Les différents supports d'information utilisés au cours de cette campagne l'ont été conformément aux prévisions exposées dans notre précédent numéro de *Risques Infos* :

- L'utilisation des bulletins municipaux pour distribuer les éléments d'information sous forme d'un encart de quatre pages, s'est révélée très efficace pour

contraintes pour l'encart.

Cette opération a révélé certes, un certain nombre de difficultés, elle a par contre été très positive comme le montre un sondage spot dont nous donnerons ci-après quelques résultats. Enfin il est primordial de préciser que son succès n'était possible que grâce à l'adhésion entière et sans réticence rencontrée de la part des maires et des services communaux qui doivent en être chaleureusement remerciés.

- L'autocollant sur les consignes de sécurité s'est attiré une grande popularité comme le montre les demandes faites pour disposer de stocks permettant de continuer et d'étendre la diffusion.

Là aussi, la distribution par les sapeurs-pompiers a montré son efficacité et a assuré la crédibilité du document auprès de la population. Il nous faut remercier très vivement les diverses amicales de sapeurs-pompiers qui ont accepté d'assurer cette diffusion.

- Le numéro vert qui permettait à chacun d'écouter sur son téléphone le signal national d'alerte, a recueilli en huit mois 3735 appels soit 1,5 % des foyers touchés par l'information. Il est difficile de juger de la valeur de cette statistique mais comparé à des campagnes de ce type touchant au marketing (taux de retour de 1 à 2 pour mille) ce chiffre est considéré comme très honorable.

- La diffusion des dossiers « relais d'opinion » dans le milieu médical a reçu un bon accueil auprès des médecins puisque suite à un courrier du Préfet auprès de 300 d'entre eux, plus de 10 % ont fait l'effort d'écrire pour recevoir le dossier. Accueil plus indifférent auprès des pharmaciens à qui était distribué un lot d'encarts avec un présentoir, sauf dans les secteurs concernés par le risque nucléaire où avait eu lieu une cam-



toucher pratiquement tous les foyers des communes concernées. Si ce moyen a donné de bons résultats, il demande cependant un gros travail de mise en œuvre. En effet, s'il est vrai que pratiquement chaque commune édite un bulletin municipal, les fréquences de publication sont très diverses allant de une fois par mois à une fois par an, il en est de même des dates de parution ainsi que des formats, ce dernier point créant de fortes

LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LA CAMPAGNE D'INFORMATION PPI

Département de l'Isère

(67 communes)

Arandon
Assieu
Auberives-sur-Varèze
Bonnefamme
Bouvesse-Quirieu
Brangues
Bresson
Brie-et-Angonnes
Champagnier
Champ-sur-Drac
Charette
Cheyssieu
Chonas-L'Amballan
Claix
Clonas-sur-Varèze
Courtenay

Creys-Mépieu

Crolles
Domène
Echirolles
Eybens
Fontaine
Frogès
Grenoble
Jarrie
Le Bouchage
Le Péage de Roussillon
Les Côtes d'Arey
Les-Roches-de-Condrieu
Luzinay
Montalieu-Vercieu
Montchaboud
Morestel
Murianette

Notre-Dame-de-Mésage

Optevoz
Passins
Poizat
Pont-de-Claix
Porcieu-Amblagnieu
Reventin-Vaugris
Roussillon
Sablons
Saint-Alban-du-Rhône
Saint-Baudille-la-Tour
Saint-Clair-du-Rhône
Saint-Georges-de-Commiers
Saint-Martin-d'Hères
Saint-Maurice-l'Exil
Saint-Pierre-de-Mésage
Saint-Prim
Saint-Quentin-Fallavier

Saint-Victor-de-Morestel

Salaise-sur-Sanne
Serpaize
Seyssinet-Pariset
Seyssins
Varcès-Allières-et-Risset
Vaulnaveys-le-Bas
Vernioz
Veurey-Voroize
Vif
Villard-Bonnot
Villefontaine
Villette-de-Vienne
Ville-sous-Anjou
Vizille

Départements limitrophes de l'Isère

Département de l'Ain

(14 communes)

Ambléons
Benonces
Briord
Groslee
Innimond
Lhuis
Lompnas
Marchamp
Montagnieu
Ordonnaz

Seillonnaz

Serrières-de-Briord
Saint-Benoît
Villebois
Département de l'Ardèche
(6 communes)
Brossenc
Charnas
Limony
Félines
Serrières
Vinzieux

Département de la Loire

(14 communes)

Bessey
Chavanay
Chuyer
La Chapelle-Villars
Lupé
Maclas
Malleval
Pavezin
Pélussin
Roizey

Saint-Pierre-de-Boeuf

Saint-Michel-du-Rhône
Véranne
Vérin
Département de l'Ain
(3 communes)
Ampuis
Condrieu
Tupin-et-Semons

pagne de distribution de comprimés d'iode et où l'initiative a été appréciée.

– Les industriels ont bien entendu mené au sein et autour de leur entreprise de nombreuses actions : information de leur personnel par le biais de leurs instances officielles (comité d'entreprise, CHSCT) aussi bien que par des moyens plus informels, articles dans les journaux internes, information externe autour de l'usine : information des entreprises voisines, des conseils municipaux, des scolaires, visites organisées de l'établissement pour les scolaires et pour la population.

Ces actions de proximité ont été un volet particulièrement important de la campagne car elles ont permis un dialogue fructueux entre l'industriel et la population. Évidemment elles existaient bien avant l'opération mais celle-ci a pu être l'occasion de leur donner une nouvelle impulsion.

Frédéric Pattou - CGI



LISTE D'ADRESSES UTILES

Comment compléter votre information personnelle ?

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez adresser un courrier aux structures et aux services compétents suivants :

- DRIRE Isère - 15, rue des Colibris - 38000 Grenoble
- Institut des Risques Majeurs (IRMa) - 9, rue Lesdiguières- 38000 Grenoble
- Préfecture - 12, place de Verdun - BP 1046 - 38021 Grenoble cedex 1
- Service départemental Incendie et Secours - 24, rue René Camphin - BP 68 - 38602 Grenoble cedex 1
- Service Interministériel de Défense et de Protection Civile - 12, place de Verdun - BP 1046 - 38021 Grenoble cedex 1
- Ministère de l'Environnement - Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques - Sous-Direction des Risques Majeurs - 20, avenue de Ségur - 75007 Paris
- CLI du CNPE - St Alban - St Maurice - Conseil Général de l'Isère - Les Perdreux - Rue les Merciers - 38150 Roussillon
- CLI du CNPE de Creys-Malville - Hôtel de Ville - 38230 Charvieu/Chavagneux

Sites industriels concernés : cf Annexe 2

Nom et adresse des établissements industriels et dispositions auxquelles sont soumises les entreprises

Elf Antar France - Site de Serpaize et Saint Quentin Fallavier - Raffinerie de Feyzins - BP 6 - 69551 Feyzins cedex

Elf Atochem - Usine de Jarrie - BP 1 - 38560 Jarrie

Elf Atochem - Usine de Brignoud - 14, avenue Robert Huant - 38196 Brignoud cedex

Enicem Elastomère France - BP 19 - 38800 Le Pont de Claix

Eurotungstène Poudres - 9, rue André Sibellas - BP 152X - 38042 Grenoble cedex 9

Propetrol (ne sera plus concerné à partir de déc. 1998) - Usine de Salaise-sur-Sanne - 38150 Salaise-sur-Sanne

Rhodia Chimie - Usine du Pont de Claix - BP 17 - 38800 Le Pont de Claix

Rhodia Chimie - Site des Roches et de Roussillon - BP 66 - 38150 Roussillon

Sandvick Hard Materials (SHM) - BP 65 - 54, avenue du Rhin et Danube - 38041 Grenoble cedex 9

Sira - Usine de Sablons - Les « Grandes Granges » - 38550 Sablons

Sobegal - Usine de Domène - ZI de l'Industrie - 38420 Domène

TMD Martin - BP 309 - ZI de Salaise - 38150 Salaise-sur-Sanne

Zeneca - BP 5 - 38370 Saint-Clair-du-Rhône

Nom et adresse des installations nucléaires de base et dispositions auxquelles sont soumises les entreprises

CEA - CENG - 17, rue des Martyrs - 38054 Grenoble cedex 9

Institut Laue-Langevin (ILL) - Avenue des Martyrs - BP 156 - 38042 Grenoble cedex 9

EDF - Centre Nucléaire de Production d'Electricité de St Alban - St Maurice - BP 31 38550 Saint-Maurice-l'Exil

Nersa - Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Creys-Malville - BP 63 - 38510 Morestel

SICN - BP 1 - Usine de Veurey - 38113 Veurey-Voroize

— Par ailleurs, durant le déroulement de la campagne, toutes les occasions ont été saisies pour relayer celle-ci en la présentant au cours des manifestations auxquelles l'un ou l'autre de ses acteurs était amené à participer (journées sciences en fête, colloques ou congrès divers...).

La participation de l'Éducation nationale

Relais incontournable dans la transmission de l'information à la population, l'Éducation Nationale s'est très forte-

ment impliquée dans la campagne. Tous les chefs des établissements scolaires ont été sensibilisés par l'Inspection d'Académie aux objectifs de l'opération et ont reçu pour diffusion dans les classes, les supports pédagogiques nécessaires pour que les enseignants puissent expliquer le problème des risques technologiques à leurs élèves : autocollants, affichettes, cassettes audio sur le signal d'alerte et questionnaires destinés à déterminer la perception et la connaissance des élèves vis-à-vis de ces risques et des consignes à appliquer en cas d'accident.

De nombreux établissements ont monté

différentes actions sur le thème des risques technologiques : reportages vidéo, réalisation d'un petit journal, constitution de dossiers... Un

concours sur le thème « une usine chimique, une centrale nucléaire à notre porte, c'est dangereux, oui mais... parlons-en ! » a permis de récompenser six classes sélectionnées par un jury avec des prix allant du financement pour la classe d'un voyage à la Cité des Sciences à Paris, à des bons d'achats de livres.

Cette implication des élèves est certainement un des points les plus importants de l'opération car les enfants, tout le monde s'accorde à le reconnaître, sont le relais le plus efficace pour faire passer un message auprès de leurs parents et, futurs adultes, ils sont le germe de toute évolution des mentalités et des comportements d'une société. L'importance de nos comportements vis-à-vis des risques technologiques de plus en plus nombreux que génère notre civilisation industrielle a été depuis longtemps

reconnue par l'Éducation Nationale comme le montre différentes actions qu'elle a entreprises sur ce sujet tant à l'échelon national : établissement des plans de secours dans les écoles (plans Sesam), réalisation de mallettes pédagogiques sur les risques naturels et technologiques..., qu'au niveau de l'Isère où un groupe départemental d'enseignants, constitué sous l'égide du Rectorat et de l'Académie de Grenoble, travaille sur les manières d'introduire les problèmes des risques de notre environnement dans l'enseignement et s'occupe tout particulièrement de la formation des enseignants sur ces sujets.

Quelques résultats

Comme indiqué précédemment, un sondage spot a été réalisé téléphoniquement en janvier 98 sur un échantillon de personnes tirées au hasard dans chaque bassin de risque. Le nombre de réponses exploitables (46) ne permet

Les établissements récompensés

Campagne d'information PPI - Éducation Nationale

LE CONCOURS

Collège Clos Jouvin JARRIE (5^{ème}) : Sortie à la Cité des Sciences à Paris le jeudi 11 juin

Collège Mistral Saint-Maurice-l'Exil : Sortie à la Cité des Sciences à Paris le samedi 23 mai

Collège Mistral Saint-Maurice-l'Exil : Sortie à Chamonix - La mer de glace le mercredi 10 juin

LES ACTIONS VALORISABLES

Collège Saint-Martin-d'Hères : bon d'achat FNAC de 3000 F

Lycée de Vizille : en cours

École de Saint-Clair-du-Rhône : en cours

pas d'avoir une vue statistique de l'impact de la campagne qui d'ailleurs à cette date n'était pas encore terminée. Tout au plus peut-on en tirer certaines tendances. Ainsi 61 % des personnes interrogées ont lu, vu ou entendu une information sur les accidents technologiques durant les trois mois précédents. Entre 80 % et 90 % ont trouvé très clairs les supports d'information : encart, autocollant et ont conservé l'autocollant (le but de celui-ci était effectivement de permettre aux familles de le conserver en l'affichant chez eux en un endroit visible : porte de placard, porte de réfrigérateur... Seulement 31 % ont su qu'il existait un numéro vert et 25 % ont téléphoné.

Ces résultats sont encourageants et montrent que les choix du comité de pilotage de la campagne quant aux vecteurs de l'information ont dans une large mesure été pertinents.

Autre enseignement, les réactions rencontrées parmi le public ont montré que celui-ci apprécie l'effort de transparence en matière de risque réalisé depuis plusieurs années par les autorités et les générateurs de risques et dont la présente opération n'était qu'un élément. Enfin cette information ne s'est en aucun cas traduite par des réactions



d'inquiétude et de doute de la part des habitants.

Et maintenant

Une campagne aussi réussie soit-elle n'a qu'un effet limité dans le temps. La période de cinq ans prévue par la loi pour le renouvellement de l'information de la population est bien longue. L'acquisition par le public d'une juste perception des risques de son environnement et des bons comportements en cas d'accidents nécessite une action permanente. C'est ce qui avait été reconnu en 1986 lors de l'opération

Isère département pilote en matière de risques majeurs et qui s'était concrétisée en 1988 par la création de l'Institut des Risques Majeurs chargé d'assurer une permanence de l'information, de la formation et de la sensibilisation du public. Cette nécessaire pérennité n'a pas échappé aux acteurs de la campagne qui ont décidé qu'après celle-ci, son comité de pilotage continuerait à se réunir et à organiser une suite à cette campagne. La permanence d'un tel groupe, réunissant les représen-

tants de toutes les instances impliquées dans ces problèmes de risques : État, collectivités locales, industriels, Éducation nationale, Université, recherche, syndicats, associations de défense de l'environnement, IRMa, devrait permettre de maintenir entre elles un dialogue et de promouvoir des actions efficaces et bien reçues par le public. Ce n'est pas là l'une des moindres conséquences de cette campagne PPI qui a certainement largement contribué au développement dans la population d'une culture de sécurité. ■

INTERNET

UN OUTIL EFFICACE DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION POUR L'INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

Si les dénominations varient pour tenter de désigner le phénomène Internet (« réseau des réseaux », « cyber espace », « espace virtuel »...) tous s'accordent à dire que cette nouvelle technologie de l'information et de la communication est une révolution tout aussi importante que l'imprimerie, le téléphone ou la télévision. Récemment sorti du monde universitaire et très médiatisé, Internet déchaîne les passions. Nul ne peut aujourd'hui l'ignorer. Comme les entreprises, les services de l'État ou encore les collectivités locales, l'Institut des Risques Majeurs, soucieux de renforcer sa politique d'information et de prévention des risques majeurs projette de se lancer dans cette grande aventure du multimédia. L'objectif de cet article n'est pas de couvrir en détail tous les aspects techniques du réseau mais plutôt de sensibiliser le lecteur sur les nombreux enjeux pour l'IRMa de sa connexion sur Internet.

Communiquer sur le Web : un enjeu stratégique pour l'Institut

Depuis deux ans, de nombreuses discussions et diverses réunions que les membres de l'association ont eu avec différentes personnalités, relais d'opinion, étudiants, scientifiques... ainsi que les nombreuses demandes d'information qui nous parviennent montrent l'utilité pour l'IRMa de créer un site sur le réseau Internet.

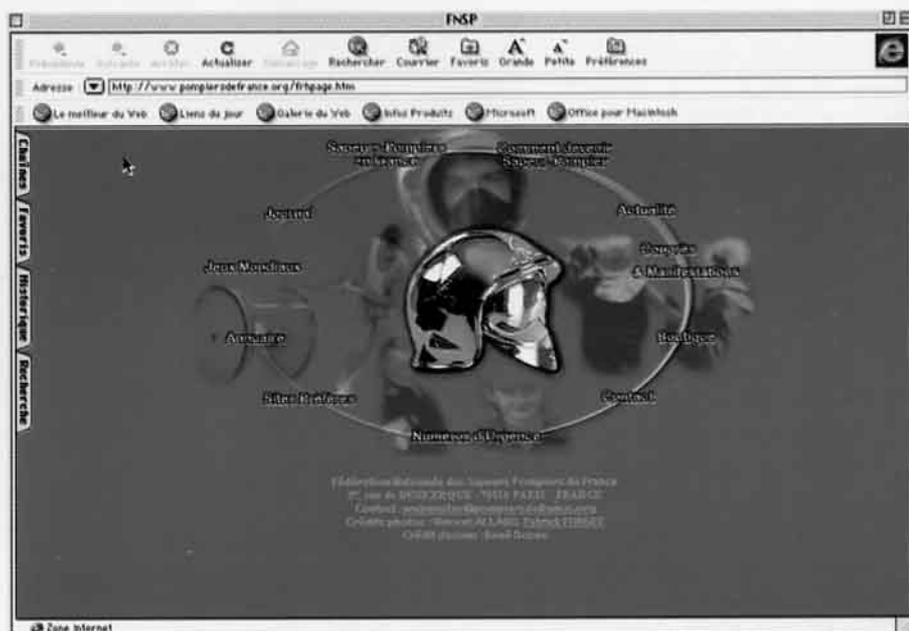
Mais communiquer sur le Web est un acte majeur de communication qui doit s'intégrer dans une véritable réflexion globale. L'image induite par tout support de communication est affaire de choix de stratégie.

Il n'est pas question à travers la création d'un site sur Internet de substituer cette nouvelle technologie aux supports d'in-

formation traditionnellement utilisés par IRMa mais bien plutôt d'élargir l'éventail des possibilités en matière d'information, sensibilisation et formation vers des publics qui ont surtout une culture télévisuelle et informatique ou qui, soucieux d'améliorer la qualité de leurs services, se sont lancés dans le « réseau des réseaux ».

Avant même de songer à la navigation, au graphisme, une phase de réflexion est indispensable : A qui souhaite-t-on s'adresser ? Quel est l'objectif principal

développé depuis maintenant dix ans à IRMa grâce au soutien du Conseil Général de l'Isère mérite d'être valorisé en le faisant connaître le plus largement possible. La position pilote de notre département en matière de prévention et gestion des risques majeurs permet aujourd'hui de créer une véritable banque de renseignements à la pointe de l'information dans ce domaine, valable sur le plan national voire international. D'autre part, l'IRMa a besoin de se tenir informé de tout ce qui peut toucher



- collecter de l'information, communiquer, informer le grand public ? Il est donc indispensable de bien déterminer le contenu du futur site.

Deux objectifs : diffuser et recueillir de l'information dans le domaine des risques majeurs

Le potentiel technique et documentaire

aux problèmes des risques majeurs aussi bien en France et dans le monde, tout particulièrement en ce qui concerne les accidents graves, que sur l'organisation de crise mise en place dans les différents pays. Ce service nous permettra d'avoir accès rapidement aux travaux d'acteurs d'origines très diverses qui ont pu être impliqués lors de catastrophes naturelles ou d'accidents technologiques majeurs.

8 BONNES RAISONS (AU MOINS) DE SE CONNECTER

Le réseau Internet peut offrir aujourd'hui un grand nombre de services. Voilà donc un aperçu rapide de ce que l'Institut des Risques Majeurs souhaite faire sur Internet.

1 Envoyer et recevoir du courrier

Le courrier électronique, c'est La Poste du XXI^e siècle ! Ses avantages par rapport au courrier papier ou au fax sont si nombreux qu'il justifie à lui seul une connexion Internet. Partout dans le monde, quiconque ayant une adresse électronique, peut être joint.

2 Rejoindre ou créer des groupes de discussion (newsgroups)

Les forums de discussion ou newsgroups sont des espaces de débats informels où chacun peut apporter ses recherches, ses opinions sous forme de contributions accessibles à tous.

3 Télécharger ou diffuser des fichiers

Le transfert de fichiers est un échange de données à travers les lignes téléphoniques, depuis un ordinateur vers son ordinateur. Il est possible de télécharger du texte, de l'image ou encore du son.

4 Accéder à des bases de données dans le monde entier et proposer une banque de renseignements pointue dans le domaine des risques majeurs

Un exposé sur les risques majeurs ? Le site IRMa sur Internet permettra à quiconque le désire de s'informer et de se cultiver dans

ce domaine.

5 Proposer ou rechercher des informations précises ou des spécialistes dans le monde entier

En tapant des mots clés dans un moteur de recherche, il donnera en retour une liste de serveurs qu'il a pu identifier comme correspondant à la demande.

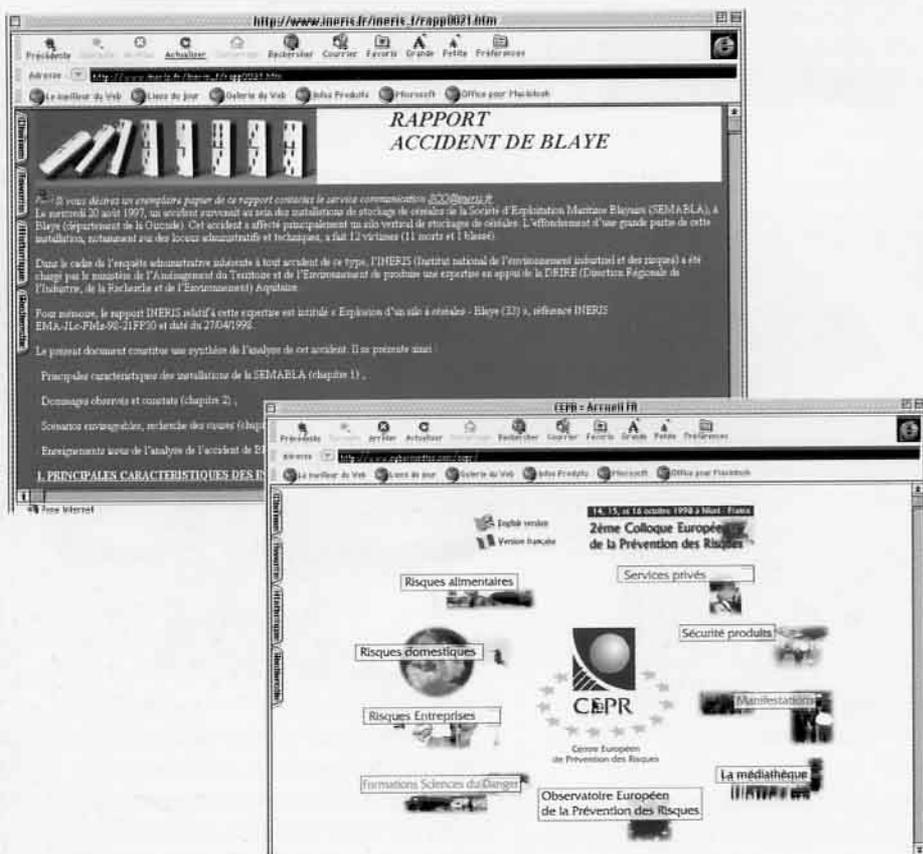
6 Dialoguer avec des acteurs impliqués dans le domaine des risques majeurs (collectivités locales, décideurs, service de l'État, public...)

7 Développer des jeux éducatifs

Les jeux abondent sur Internet. Afin de sensibiliser le public vis-à-vis des consignes individuelles de sécurité, l'IRMa envisage de proposer des jeux de comportement à adopter face aux divers risques majeurs pouvant exister sur des territoires donnés.

8 Publier

Afin de sensibiliser et former les publics qui ont surtout une culture télévisuelle et informatique, l'IRMa pourra mettre sur son site les publications qu'elle a pu réaliser et diffuser sur des supports d'information plus traditionnels.



stratégique du développement d'Internet et des grandes possibilités d'interactivité qu'offrent ces technologies pour l'échange d'informations avec les services de l'État, les collectivités locales, ces dernières n'étant d'ailleurs pas en reste dans l'aventure du multimédia, recherchant à travers le réseau un outil efficace de désenclavement.

L'information en matière de risques majeurs auprès du grand public

Aujourd'hui, les ménages équipés pour recevoir Internet sont encore peu nombreux mais le nombre d'utilisateurs va croissant. En ce qui concerne les isérois,

public visé par les actions de l'Institut, qui n'ont pas d'ordinateurs chez eux, ils pourront avoir accès à des informations concernant les risques majeurs en se connectant sur le Site IRMa grâce aux « points publics d'accès » de plus en plus nombreux dans les mairies, bibliothèques, maisons de quartiers... C'est là encore une volonté du programme d'action gouvernemental sur les nouvelles technologies : modernisation des services publics en équipant les services en relation avec le public d'accès à Internet afin que les usagers bénéficient des possibilités offertes par ce réseau.

Une fenêtre sur notre département

Porteur d'espoir en matière de partage de l'information et de la connaissance, capable de devenir un véritable moteur de l'information pour nos divers publics, c'est un moyen pour l'association de désenclaver ses activités ou encore de pouvoir offrir dans un périmètre géographique non limité, une fenêtre sur un organisme et un département pilote en matière de prévention et gestion des risques majeurs. ■

DE L'UTILITÉ DES PLANS COMMUNAUX DE SECOURS

Les communes : des entreprises à risque

Très rapidement après sa création en 1988, l'Institut des Risques Majeurs s'est rendu compte de l'importance, pour les communes soumises à risques naturels et/ou technologiques, de se préparer à une situation de crise par l'élaboration d'un plan communal de secours. La législation rend en effet le maire responsable, au titre de son pouvoir de police, de la sécurité de ses administrés et lui fait l'obligation de prendre toutes mesures immédiates nécessaires à la protection de sa population en cas de survenance d'une catastrophe sur le territoire de sa commune. Il est bien évident que, surtout pour les petites communes, les moyens d'intervention et de secours nécessaires sont rapidement disproportionnés par rapport aux moyens propres pouvant être rassemblés par la commune. Il appartient alors au maire, de faire appel au Préfet qui prenant les choses en main, organisera l'intervention des moyens départementaux voire nationaux. Mais même dans cette phase, le maire, sous l'autorité du Préfet conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme par exemple l'accueil éventuel de personnes évacuées.

De telles responsabilités ne peuvent être assurées efficacement en cas de crise sous la pression des événements que si une organisation minimale a été prévue et testée préventivement. D'où l'intérêt pour les communes à risques d'élaborer un plan communal de prévention et de secours qui pourra être déclenché, lorsque le maire jugera que la situation exceptionnelle à laquelle il se trouve confronté, le nécessite.

Il est bien clair qu'un tel plan ne doit pas interférer avec les plans de secours spécialisés, élaborés et mis en œuvre par la Préfecture ni avec les plans d'actions opérationnels, propres à chaque service de secours : sapeurs-pompiers,

gendarmerie, services de santé... Au contraire il doit être établi en cohérence avec tous ces plans. Il ne traite donc que des missions propres au maire et des liaisons qu'il doit maintenir avec les autres organismes impliqués dans le traitement de la crise.

On peut d'ailleurs faire une analogie entre l'organisation de crise interne prévue dans tout site industriel à risque et celle que devrait mettre en place une commune. En effet, l'ensemble d'une commune peut être considéré comme une entreprise. Sa gestion s'apparente d'ailleurs de plus en plus à celle des entreprises. En son sein se trouvent des installations à risques (risque technologique) et/ou des générateurs de risques naturels, elle peut de plus être soumise à des risques émanant de l'extérieur de son territoire. Comme une entreprise industrielle, elle a donc tout intérêt à avoir établi son Plan d'Organisation Interne (POI), en l'occurrence son plan communal de secours.

Une organisation éprouvée

Quant au schéma de cette organisation communale, il n'est pas nécessaire d'innover. Il faut plutôt se référer aux schémas d'organisation mis en place et éprouvés par les services de secours qui ont une longue expérience opérationnelle en la matière, tels les sapeurs-pompiers ou encore les militaires. Le schéma est donc simple et classique :

- Un chef directeur des secours, en l'occurrence le maire ou en cas d'impossibilité un suppléant nommé prévu.
- Une cellule de crise réunie autour du maire pour lui fournir les éléments permettant la prise de décision et les moyens de leur exécution. Cette équipe dirigée par un chef des opérations de secours est composée de plusieurs cellules dont le nombre est adapté à l'importance et aux moyens de la commune, chaque cellule ayant des missions bien

définies. Typiquement on aura ainsi quatre cellules :

- cellule d'évaluation chargée du recueil des renseignements,
- cellule décision chargée à partir des renseignements recueillis, de proposer au directeur des secours une stratégie et les décisions à prendre. Cette cellule ayant de plus la responsabilité très importante de la « communication »
- cellule logistique chargée de rassembler les moyens disponibles et de les mettre à disposition en tant que de besoin,
- cellule liaison chargée de gérer les liaisons à prendre et à maintenir avec l'extérieur.

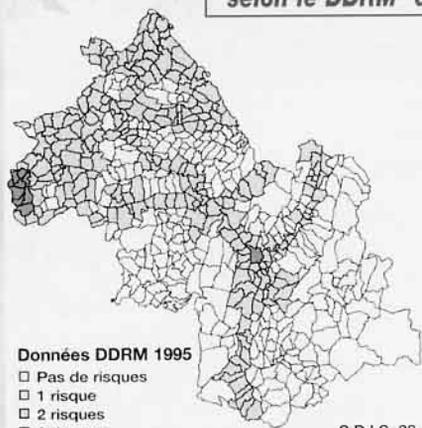


Le plan comportera un annuaire téléphonique général, un organigramme interne à la commune avec schéma d'appel et enfin des fiches réflexes pour chacun des responsables prévu dans la cellule de crise, ainsi que des fiches inventaires pour les différents moyens (médicaux, centres d'accueil, transports, engins de travaux publics...) existant sur le territoire de la commune et pouvant être mobilisés.

LA RESPONSABILITÉ

Des acteurs impliqués

Nombre de risques technologiques cumulés par commune selon le DDRM* de l'Isère



Données DDRM 1995
□ Pas de risques
□ 1 risque
□ 2 risques
■ 3 risques

S.D.I.S. 38

* Dossier Départemental des Risques Majeurs

Nombre de risques naturels cumulés par commune selon le DDRM* de l'Isère

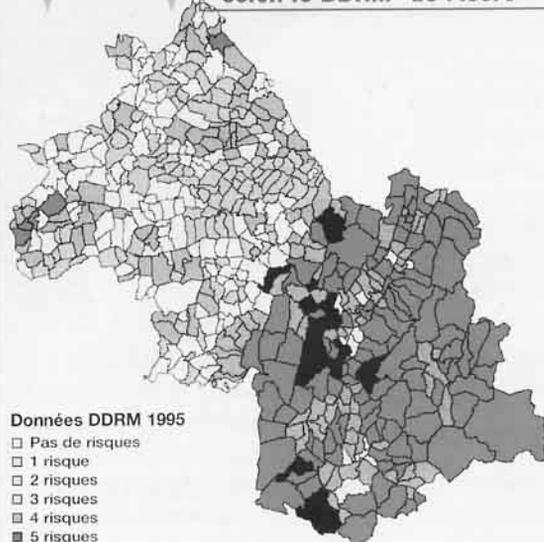


Données DDRM 1995
□ Pas de risques
□ 1 risque
□ 2 risques
□ 3 risques
■ 4 risques

S.D.I.S. 38

* Dossier Départemental des Risques Majeurs

Nombre de risques cumulés par commune selon le DDRM* de l'Isère



Données DDRM 1995
□ Pas de risques
□ 1 risque
□ 2 risques
□ 3 risques
□ 4 risques
■ 5 risques
■ 6 risques

S.D.I.S. 38

* Dossier Départemental des Risques Majeurs

L'Isère : un département à « risques »

Accidents technologiques, inondations, glissements de terrain, crues torrentielles etc. : l'Isère concentre une grande potentialité de risques. Tant naturels que technologiques, sur les 533 communes que compte le département, 530 sont soumises à des risques majeurs.

L'éventualité d'une catastrophe majeure n'est donc pas à écarter !

Dans le domaine des risques majeurs, la législation en vigueur fait du Maire un acteur essentiel doté de pouvoirs et de responsabilités.

La responsabilité du Maire

- Responsabilité civile et pénale
 - art. 223-5 et 223-7 (Code pénal)
 - art. L 2212-2 à 5 (Code général des collectivités territoriales)
- Intégration des mesures préventives dans les documents d'urbanisme
 - Décret n° 87.885 - 30 septembre 1987
- Organisation de l'information préventive des populations
 - Décret n° 90.918 - 11 octobre 1990
- Mise en œuvre des premières mesures d'urgence : alerte des populations et gestion de la crise.
 - art. L 2212-2 à 5 (Code général des collectivités territoriales)
 - loi n° 87.565 - 22 juillet 1987 - art. 5

C
I
V
I
L
E

E
T

P
É
N
A
L
E



Au-delà de sa responsabilité contenue dans les textes juridiques, le Maire doit s'efforcer de mettre en place une politique efficace de maîtrise des risques sur sa commune.

É DES ÉLUS FACE AUX RISQUES MAJEURS

és dans la maîtrise des risques sur le territoire communal.

L'IRMa vous assiste
dans

**LA MISE EN PLACE
D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES RISQUES
SUR VOTRE COMMUNE.**

Identifier et analyser les risques
pour mieux les connaître

Prévenir les risques en maîtrisant
l'occupation des sols et en favorisant
les aménagements de protection

Favoriser l'information préventive des
populations

Préparer la mise en œuvre des premières
mesures d'urgence et de gestion de la crise :

- développer la surveillance
- former les acteurs ayant à intervenir en cas de crise
- alerter la population
- élaborer et faire connaître le

**PLAN COMMUNAL
DE SECOURS**

**LE PLAN COMMUNAL DE SECOURS :
UN OUTIL OPÉRATIONNEL**

- Évaluation et diagnostic des risques
- Organisation pour une gestion globale de la crise
- Formation du personnel municipal
- Information de la population

La réussite d'une opération de secours dépend pour beaucoup de la préparation de la municipalité à y faire face. Tel est l'objectif du plan communal de secours.



Institut des Risques Majeurs (IRMa)
9, rue Lesdiguières - 38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 47 73 73 - Fax 04 76 47 15 90



**UNE AIDE
FINANCIÈRE
AUX MAIRES QUI
ÉTABLISSENT LEUR**

**PLAN COMMUNAL DE
SECOURS**

Le Conseil Général de l'Isère aide les communes du département à se doter d'un plan communal de secours en accordant une subvention de 30 % du montant TTC de leur réalisation (le plafond de la dépense subventionnable est de 100 000 francs)



isère
Conseil Général



temps, lorsque le maire aura fait appel à lui ou lorsque visiblement il se révélera dépassé par la situation. De nombreux exemples relativement récents montrent les conséquences pénales qui peuvent découler de telles responsabilités mal assumées. C'est par exemple le cas avec le risque avalanche dans

Enfin, pour les risques les plus probables recensés, un plan opérationnel particulier complétera le plan communal de secours qui a une vocation générale pour tout événement grave survenant dans la commune. Il est à noter que le plan communal de secours n'est pas spécifique à la manifestation d'un risque majeur mais qu'il peut être déclenché par le maire pour tout événement exceptionnel nécessitant la prise de mesures d'urgence de sa part : assistance à des personnes en détresse ou conséquences d'un accident de la route important, assistance à des communes voisines victimes d'une catastrophe... Ce plan peut être déclenché progressivement, la montée en puissance se faisant en fonction de l'évolution de la situation. L'organisation prévue doit donc être souple pour s'adapter aux circonstances qui, il faut le rappeler, ne sont jamais exactement celles que l'on avait envisagées.

Un maire conserve toujours des responsabilités

Comme nous l'avons dit plus haut, pour beaucoup de petites communes la disproportion entre ses moyens propres et ceux qu'il est nécessaire de mettre en œuvre est telle que très rapidement la direction des opérations passe sous les ordres du Préfet seul à même de déclencher l'intervention de tous les moyens nécessaires. La tentation est donc grande pour un maire de considérer que de tels événements sont hors de sa compétence et de s'en remettre immédiatement à l'autorité préfectorale pour résoudre ces problèmes. L'expérience montre hélas tout ce que peut avoir d'illusoire une telle attitude. Tout d'abord légalement, comme on l'a vu, le maire a la responsabilité des premières mesures d'urgence et le Préfet ne prendra la relève que dans un deuxième

les stations de montagne où la jurisprudence montre que le maire est responsable des mesures d'interdiction à prendre en cas de risque avéré (exemple de la catastrophe de Val d'Isère de 1970 pour laquelle fut reconnue la responsabilité de la commune). C'est aussi le cas des inondations où le fait de ne pas avoir alerté sa population d'un risque de montée des eaux alors qu'il en avait connaissance, est constitutif d'une faute lourde.

Dans les premiers instants : comment réagir

Enfin pratiquement, l'expérience montre que la plupart du temps lors des premiers instants suivant un accident majeur surtout provenant d'un risque naturel, le maire se trouve seul en première ligne livré à ses propres moyens et à ceux des premières équipes d'intervention des sapeurs pompiers de son secteur (ce sont pratiquement toujours les premières sur les lieux car les premières à être alertées). Ce n'est qu'après un délai plus ou moins court que la situation sera prise en main par le Préfet, le maire se mettant alors à sa disposition. Il n'est pour s'en convaincre, si nécessaire, que de lire ce qui est rapporté des tous récents événements de Sarno près de Naples : «... Pendant 50 heures, les maires des petits villages touchés par les gigantesques éboulements de terrain ont dû se débrouiller seuls et tenter de coordonner les secours avec leurs moyens propres ». (D.L. du samedi 9 mai 1998). Certes cela se passait en Italie, sommes-nous mieux organisés en France ? Il n'en reste pas moins vrai que face à une catastrophe, le maire sera seul pendant un délai que l'on souhaite le plus bref possible. Il est donc primordial pour un maire d'avoir une réaction rapide en face de circonstances exceptionnelles et d'avoir prévu la mise en place rapide de

son organisation de crise. La relation des événements accidentels graves survenus ces dernières décennies en France montre qu'à un moment ou à un autre, les maires des communes concernées ont éprouvé la nécessité de mettre en place une cellule communale de crise. La constitution d'une telle structure se retrouve ainsi lors de l'incendie de Nantes en 1987, lors de la pollution de la Loire à Tours en 1988, de l'inondation catastrophique de Nîmes en 1988 pour ne citer que quelques accidents graves récents. Le fait que ces exemples touchent seulement des grandes villes ne signifie pas qu'il n'en est pas de même pour les petites communes, simplement l'organisation à mettre en place doit bien entendu être adaptée aux possibilités de la commune.

D'où l'utilité du plan communal de secours

Il tombe sous le sens que la mise en place d'une organisation communale de crise sera d'autant plus rapide et efficace qu'elle aura été prévue à l'avance. L'improvisation ne peut être totalement évitée en situation exceptionnelle, néanmoins il faut essayer dans un but d'efficacité de limiter cette marge d'improvisation. Le minimum est de pouvoir réunir rapidement autour du maire, directeur des secours, une petite équipe de crise qui l'assistera ainsi de quelques moyens matériels indispensables et tout particulièrement des moyens de transmission fiables, en état de fonctionner et ne risquant pas d'être inhibés par l'évolution de l'accident. D'où l'utilité du plan communal de secours, document qui pour être opérationnel devra être simple, facile à appréhender par tous les acteurs, ne contenant donc que ce qui est indispensable : organigramme, plan de mobilisation des hommes, fiches réflexes pour chaque responsable, quels moyens et comment les mobiliser, annuaire pour assurer les liaisons indispensables... ■

Risques Infos est édité par l'IRMa
9, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble.

Directeur de publication :
René-Xavier Faivre-Pierret
Rédacteur en chef :
Henri de Choudens

Réalisé par SAP
7, chemin de Gordes - 38100 Grenoble